



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 28 janvier 2026

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
47	56

Date de convocation

22 janvier 2026

Tourisme – Sports nature - Evènements vélo 2026

**N° de la délibération
2026-067**

Secrétaire de séance :
Christiane FERLAY

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit janvier à dix-huit heures trente,
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la l'Espace des Collines à St-Donat-sur-l'Herbasse sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Sylvain BOSCH, Mme Laëticia BOURJAT, MM. Didier BUFFIERE, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, M. Serge DEBRIE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mmes Muriel FAURE, Christiane FERLAY, MM. Gilles FLORENT, Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, MM. Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Danielle LECOMTE, MM. Fabrice LORIOT, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, MM. Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Pascal BALAY (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), M. Paul BARBARY (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Mme Véronique BLAISE (pouvoir à Mme Marie-Claude LAMBERT), M. Michel BRUNET (pouvoir à M. Alain SANDON), M. Thierry DARD (représenté par son suppléant M. Didier BUFFIERE), Mme Christèle DEFRANCE (pouvoir à M. Pascal CLAUDEL), Mme Myriam FARGE (pouvoir à M. Jean-Paul VALLES), Mme Valina FAURE (pouvoir à M. Bruno FAURE), Mme Béatrice FOUR (pouvoir à Mme Isabelle FREICHE), Mme Dominique LEPAGE (pouvoir à M. Pierre GUICHARD), Mme Agnès OREVE (représentée par son suppléant M. Sylvain BOSCH), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Xavier AUBERT, M. Guy CHOMEL, Mme Amandine DEYGAS, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Laurent MAILLARD, M. Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC, Mme Anne SCHMITT.

La stratégie d'ARCHE Agglo en matière de tourisme met l'accent sur le développement des activités sports nature en particulier l'offre vélo sous toutes ses formes. En effet, l'objectif est d'aller vers un territoire reconnu de pratiques et d'excellence du vélo sport et loisirs. Afin de mettre en œuvre cette stratégie, plusieurs axes de travail sont engagés :

- ✓ Conforter, via le label de la fédération française de cyclisme, les pratiques historiques : VTT, cycloport, itinérance à vélo (Viarhona),
- ✓ Déployer une offre de nouvelles pratiques : le gravel mais aussi les parcours à vélo à assistance électrique,
- ✓ S'appuyer sur les événements vitrines de la diversité de l'offre vélo sur le territoire et support à la promotion de la destination avec d'une part associer la manifestation à la destination (notamment pour l'Ardéchoise) et d'autre part profiter de la médiatisation, en particulier retransmission et diffusion sur les chaînes télévisées, de l'évènement pour valoriser et faire (re)connaitre la destination « Ardèche Hermitage ».

Considérant que la politique de soutien aux événements sportifs relève d'une stratégie de « marketing territorial » et que les manifestations sportives auront plusieurs effets notamment économiques et touristiques ;

Considérant que le territoire de l'agglomération bénéficie de l'organisation de manifestations cyclistes qui viennent mettre en valeur et dynamiser le territoire pour être des vitrines des pratiques sur le territoire. Ces manifestations ont des objectifs, des vocations et des rayonnements différents ; dont il est possible de dégager une intervention de l'agglomération selon quatre niveaux :

- ✓ Le socle et terreau de l'action événementielle sports nature de l'agglomération : **les « événements locaux »** (AMI annuel événements sports nature) qui font vivre et animent localement la politique sports nature au profit des pratiquants (locaux ou de proximité) avec la mobilisation des habitants, du tissu associatif et des clubs locaux. Des manifestations avec un rayonnement principalement départemental et régional, avec un nombre de participants inférieurs à 1000,
- ✓ **Les événements « grand public récurrents »** à forts rayonnements : ils constituent la grande vitrine des pratiques sur le territoire, ils permettent à tous de participer et de se projeter, ils mobilisent un volume de participants supérieurs à 1000, ils sont fédérateurs pour les organisations, et tendent vers un rayonnement national voire international, ce sont l'Ardéchoise, le Duo de l'Hermitage, le Triathlon de Champos, et demain l'Ardèche Gravel,
- ✓ Les **« événements professionnels récurrents »** (annuel) : ils constituent une pierre angulaire du fort rayonnement et de l'image du territoire, ils bénéficient de la production d'image et d'une diffusion télévisuelle, à minima à l'échelle nationale, assurant le soutien médiatique, ils sont la caution, leur récurrence est l'élément de réassurance qu'Ardèche Hermitage est une terre de sports nature et de vélo, ce sont les événements tel que le Tour Cycliste Féminin International de l'Ardèche et demain le projet des « boucles féminines Drôme Ardèche »,
- ✓ Les **« grands événements professionnels internationaux »** : ils intègrent la stratégie comme élément accélérateur de notoriété tant pour le territoire que pour les événements précités, ils sont un temps de liesse populaire, ils sont les fédérateurs locaux et accompagnent la dynamique territoriale (effet vitrine de la pratique, impact sur les clubs locaux) portée par les événements "récurrents" ce sont le Tour de France cycliste féminin, ou autres manifestations avec le même niveau de diffusion.

Considérant l'opportunité pour le territoire de l'agglomération d'accueillir, de valoriser et de faire sien des événements de la pratique cycliste aussi diverses (du grand public aux professionnels) avec ce rayonnement à la fois unique et porteur de sens au regard de sa stratégie ;

Considérant la proposition d'inscrire les « événements vélo » dans la stratégie territoriale afin qu'ils en soient autant une vitrine, que des éléments fédérateurs entre le territoire, ses collectivités et ses acteurs économiques à savoir les événements suivants :

- L'Ardéchoise – Grand public : financement de 22 000 € pour 2026
- Ardèche Gravel – Grand public : financement de 2 500 € pour 2026 (délibération AMI Sport nature)
- Etape Boucle féminine Drôme Ardèche : financement de 30 000 € pour 2026
- Arrivée « Paris Nice » - pro : Financement de 3 000 € pour 2026
- Arrivée « Tour de France Cycliste Féminin » - pro : financement de 22 500 € pour 2026

Considérant l'avis favorable du bureau du 15 janvier 2026 ;

Après en avoir délibéré à :

- 53 Voix pour
- 3 Voix contre
- 1 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- ✓ **VALIDE** la stratégie ARCHE Agglo « territoire vélo »;
- ✓ **S'ENGAGE** financièrement pour 2026 comme suit :
 - L'ARDECHOISE, pour mémoire convention en cours sur la base de 22 000 € annuels
 - ARDECHE Gravel grand public, pour mémoire financement de 2 500 € dans le cadre de la délibération AMI « sport nature »
 - Etape « Boucles féminines Drôme Ardèche » - pro : 30 000 €
 - Arrivée « Paris Nice » - pro : 3 000 €
 - Arrivée « Tour de France Cycliste Féminin » - pro : 22 500 €
- ✓ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 28 janvier 2026.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 30/01/2026

Qualité : Le président ArcheAgglo